

<b>Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne</b>	<b>P2</b>
<b>Offrir aux EPLE des équipements et un environnement numérique de qualité</b>	<b>J201</b>

Le Conseil Régional,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.4221-1 et suivants,

**VU** le Code de l'Éducation, et notamment les articles L.214-6, L.533-1 et D.211-14,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 17 octobre 2024,

**CONSIDERANT** l'avis du CESER

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** le rejet de l'amendement budgétaire relatif à une modification d'autorisation de programme de 25 M€ initialement prévues pour la fourniture d'ordinateur à chaque lycéen;  
le rejet de l'amendement budgétaire, relatif au conditionnement des ressources pour la distribution des ordinateurs dans le cadre du dispositif MonOrdiAuLycée.

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

**D'APPROUVER**

l'inscription au Budget primitif 2025 d'une dotation de 35 790 000 € d'autorisations de programme, de 4 795 000 € d'autorisations d'engagement, de 32 590 000 € de crédits de paiement en investissement et de 4 795 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme J201 « Offrir aux EPLE des équipements et un environnement numérique de qualité » ;

**D'AFFECTER**

une autorisation de programme d'un montant de 26 000 000 € afin d'engager les premières commandes dès le début d'année ;

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement d'un montant de 4 795 000 € pour financer les dépenses de fonctionnement relatives aux équipements et à l'environnement numérique des EPLE.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Victoria DE VIGNERAL

REÇU le 23/12/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs